



LA FEDERATION COMMUNIQUE

NON AU DÉMENATÈLEMENT DU GROUPE DOUX

Les syndicats CGT DOUX, les Unions départementales CGT, le Comité régional CGT Bretagne, la Fédération CGT de l'Agroalimentaire et des Forêts se sont réunis le 7 août pour analyser et définir les suites à donner à la décision du Tribunal de Quimper concernant l'avenir du Groupe DOUX.

La décision du Tribunal s'inscrit dans le démantèlement du groupe, la multiplication des licenciements et fermetures de sites. Le plan de continuité adopté par le tribunal engage un démantèlement du groupe en validant la stratégie de Doux centrée sur les secteurs les plus rentables, l'exportation et les produits élaborés. Ce qui ne signifie pas, par ailleurs, que ces secteurs seraient exonérés de restructurations et de vagues de licenciements. Cette décision concourt au dépeçage et au déséquilibre de toute la filière avicole française. Pourtant, de réelles perspectives de développement existent si sont prises des mesures économiques, sociales, industrielles et politiques urgentes. Aussi le groupe Doux comme l'ensemble de la filière doivent être mis sous tutelle publique.

Les organisations syndicales CGT ont notamment décidé de travailler à interjeter appel de la décision du Tribunal. Il est essentiel que cet appel se construise dans l'unité la plus large possible des organisations syndicales et des représentants des salariés siégeant dans les institutions représentatives du personnel. Cette unité est d'autant plus nécessaire que des milliers d'emplois et un potentiel industriel national et régional dense sont gravement menacés par des stratégies patronales uniquement guidées par des objectifs financiers.

Dans ce sens, il est indispensable que le Gouvernement assume toutes ses responsabilités pour l'avenir des emplois de la filière et des territoires.

Montreuil,
Le 07 août 2012